

SECRÉTARIAT DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

*Plan d'accessibilité
2005-2006*



Table des matières

Introduction

3

Message de la ministre responsable du Renouveau démocratique

4

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004- 2005

5

Engagements et stratégies pour 2005- 2006

10

Renseignements

16

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le Secrétariat du renouveau démocratique. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Le Secrétariat a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre



J'ai le plaisir de présenter les nombreuses réalisations que le Secrétariat du renouveau démocratique a accomplies l'an dernier afin d'aider le gouvernement à atteindre son objectif de faire de l'Ontario une province intégrée et accessible. C'est avec enthousiasme que nos employés ont relevé le défi de fournir à tous les Ontariens et Ontariennes des chances égales de vivre et de travailler au sein de nos localités et de participer aux diverses activités qui y sont offertes.

Ce plan d'accessibilité, notre deuxième, décrit les efforts que nous déployons pour offrir aux personnes handicapées des adaptations en milieu de travail et la manière dont nous contribuons au processus d'élimination des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à notre société. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006.

En ma qualité d'ancienne ministre des Affaires civiques, j'ai eu le privilège de participer à la mise en place de la nouvelle *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette loi historique concrétise l'engagement du gouvernement McGuinty d'apporter des changements positifs et concrets afin de permettre à tous les Ontariens et Ontariennes de jouir d'une qualité de vie élevée. Je sais, pour l'avoir entendu de vive voix, à quel point une accessibilité totale est bénéfique à l'ensemble de notre société.

Le Secrétariat a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

La ministre des Affaires intergouvernementales,
La ministre responsable du Renouveau démocratique,

L'honorable Marie Bountrogianni

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le Secrétariat du renouveau démocratique a le plaisir de soumettre son rapport sur les progrès qu'il a réalisés pour recenser et supprimer les obstacles existants et éviter d'en créer de nouveaux pour les personnes handicapées depuis sa création en octobre 2003. Le premier plan d'accessibilité du Secrétariat a été élaboré en 2004-2005 et a été intégré à celui du ministère du Procureur général. En conséquence, le rapport du ministère du Procureur général décrivant les engagements de 2004–2005 englobe également les réalisations du Secrétariat.

Engagement :

Le Secrétariat communiquera à ses employés les changements apportés aux lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario relatives à l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Les nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario relatives à l'accessibilité ont été communiquées aux employés responsables de l'approvisionnement.

Engagement :

Les chefs de programmes et les superviseurs du Secrétariat recevront des conseils sur les exigences en matière d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement aux termes de l'article 5 de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le Secrétariat a tenu compte de la question de l'accessibilité lors de ses activités d'approvisionnement.

Motif :

Ne s'applique pas

Engagement :

Tout nouveau matériel ajouté au site Web du Secrétariat sera accessible aux personnes qui ont un handicap, comme l'exige l'article 6 de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures et calendrier :

En 2004–2005, le Secrétariat a créé son propre site Web à l'adresse www.democraticrenewal.gov.on.ca, en respectant les normes en matière d'accessibilité pour les sites Web du gouvernement.

Engagement :

Le Secrétariat collaborera avec Publications Ontario pour répondre, en temps opportun, aux demandes présentées par une personne handicapée ou en son nom pour recevoir des publications ministérielles sur des supports de substitution, sauf en cas d'impossibilité technique.

État d'avancement :

Ne s'applique pas

Motif :

Le Secrétariat n'a pas produit de publications au cours de la première année qui a suivi sa création.

Engagement :

Le Secrétariat prendra les mesures d'adaptation appropriées pour répondre aux besoins du personnel en matière d'accessibilité, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario, dans la mesure où ces besoins sont liés au poste occupé.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Note:

Le Secrétariat n'a pas reçu de demande d'aménagement en 2004–2005.

Motif :

Ne s'applique pas

Engagement :

Le Secrétariat répondra aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui postulent un emploi de fonctionnaire et qui ont été invitées à participer au processus de recrutement, dans la mesure où ces besoins sont liés au processus de recrutement.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesure et calendrier :

Des procédures existent déjà pour veiller à ce que les postulants à un emploi bénéficient des mesures d'adaptation nécessaires au cours du processus de recrutement.

Motif :

Ne s'applique pas

Engagement :

Le Secrétariat veillera à ce que les nouveaux chefs et superviseurs suivent une formation au respect des obligations que leur impose l'article 8 de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesures et calendrier :

La formation en ligne sur la LPHO (« *The Ontarians with Disabilities Act : Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* ») sera mise à la disposition de tous les nouveaux chefs et superviseurs. Ce module de formation contient des renseignements clés sur la LPHO, sur l'adaptation des emplois aux personnes handicapées, des études de cas interactives, des conseils pratiques, les principes fondamentaux et les étapes de l'adaptation,

ainsi que des liens vers des ressources.

Motif : Il s'agit d'un engagement permanent.

Engagement :

Le processus de planification annuelle du Secrétariat comportera la préparation et l'affichage d'un plan d'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesure et calendrier :

Le Secrétariat a collaboré avec le groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère du Procureur général afin d'incorporer ses engagements dans le plan d'accessibilité de ce ministère de 2004–2005. Le plan du ministère a été affiché sur le site Web du Secrétariat.

Engagement :

Le plan des ressources humaines de 2005-2006 du Secrétariat sera conforme aux exigences de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :

Le Centre de développement du leadership et de gestion des ressources humaines élabore actuellement les instructions et les lignes directrices pour la planification des ressources humaines des ministères.

Motif :

Le plan des ressources humaines sera évalué en fonction de la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles après la publication des lignes directrices.

Engagement :

Les procédures d'évacuation d'urgence du Secrétariat comporteront des dispositions pour l'évacuation en toute sécurité des personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesure et calendrier :

Les procédures d'évacuation d'urgence du Secrétariat ont été élaborées en 2004-2005 et comportent des dispositions pour l'évacuation en toute sécurité des employés et des visiteurs handicapés.

Engagement :

Le Secrétariat organisera, dans la mesure du possible, ses événements publics, y compris les activités d'engagement, dans des locaux sans obstacle, conformément aux lignes directrices «Planning for Accessible Meetings».

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesure et calendrier :

Des événements publics se sont déroulés dans des locaux sans obstacle et le Secrétariat a veillé à ce que les questions d'accessibilité soient réglées le jour des événements.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Au cours de l'année à venir, le Secrétariat continuera de veiller à ce que les personnes handicapées puissent accéder facilement à ses renseignements et à ses activités d'engagement communautaire. Il instaurera un milieu de travail accessible pour ses employés et continuera de sensibiliser la population aux questions d'accessibilité dans la mesure du possible.

Service à la clientèle

Engagement :

Le Secrétariat continuera de respecter les exigences en matière d'approvisionnement de la LPHO et tiendra compte de la question de l'accessibilité lors de l'approvisionnement de biens et de services.

Mesure à prendre :

On rappellera aux chefs de service et aux employés responsables de l'approvisionnement leur obligation de fournir des biens et des services accessibles aux membres du grand public et aux employés du gouvernement.

Calendrier :

Engagement permanent

Engagement :

Le site Web du Secrétariat continuera d'être accessible aux personnes qui ont un handicap, conformément aux termes de l'article 6 de la LPHO.

Mesure à prendre :

Le site Web du Secrétariat respectera les normes internationales en matière d'accessibilité et tout nouveau matériel ajouté sur le site sera accessible. Le Secrétariat siègera au Comité Web du gouvernement de l'Ontario afin d'étudier des options pour l'élargissement de

l'accessibilité.

Calendrier :

Engagement permanent

Engagement :

Le Secrétariat continuera de faire en sorte que toutes les activités faisant appel à la participation des membres du grand public se déroulent, dans la mesure du possible, dans des locaux sans obstacles.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat intégrera la question de l'accessibilité dans ses critères de sélection de locaux. Il inclura dans les annonces d'événements publics des précisions au sujet de l'accessibilité et planifiera en respectant les dispositions du guide «Planning for Accessible Meetings».

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Le Secrétariat fera en sorte que tous ses employés sachent comment fournir des services de qualité aux personnes qui ont un handicap.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat évaluera ses façons de procéder en matière de service à la clientèle afin de déterminer des moyens d'améliorer la qualité des services et d'offrir des mesures d'adaptation aux personnes handicapées. Tous les employés en contact direct recevront une formation sur la LPHO. Les nouveaux employés devront suivre des séances d'orientation sur la LPHO, ainsi qu'une formation supplémentaire afin de comprendre parfaitement les questions liées à l'adaptation et aux personnes handicapées.

Calendrier :

Printemps 2006

Engagement :

Le Secrétariat accroîtra la participation de ses employés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de son plan d'accessibilité en 2005–2006.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat établira un groupe de travail sur l'accessibilité, chargé de surveiller la mise en oeuvre du plan d'accessibilité et de rendre des comptes régulièrement à l'équipe de cadres supérieurs du Secrétariat. Le plan sera affiché sur le site Web du Secrétariat à www.democraticrenewal.gov.on.ca.

Calendrier :

Mars 2006

Engagement :

Le Secrétariat étudiera des moyens de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les Ontariennes et Ontariens handicapés d'exercer leur droit de vote.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat effectuera des recherches afin de repérer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées pendant les élections.

Calendrier :

Mars 2006

Engagement :

Le Secrétariat veillera à employer des pratiques exemplaires dans toutes ses activités d'engagement communautaire.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat élaborera des outils et des ressources pour aider ses chefs de service et ses employés à organiser des activités d'engagement communautaire à l'intention des

Ontariennes et Ontariens handicapés. Il partagera ces ressources avec d'autres ministères.

Calendrier : Mars 2006

Emploi

Engagement :

Le Secrétariat continuera de prendre les mesures d'adaptation appropriées pour répondre aux besoins du personnel en matière d'accessibilité, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario.

Mesure à prendre :

Des aménagements adéquats seront fournis au personnel d'une manière individuelle, conformément à la politique du Secrétariat et au Code des droits de la personne de l'Ontario.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement :

Le Secrétariat répondra aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui postulent un emploi de fonctionnaire et qui ont été invitées à participer au processus de recrutement.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat assurera un accès sans obstacle pour les concours et entretiens d'emploi. Des supports de substitution seront fournis sur demande pour les annonces d'emploi et le processus d'entretien sera entièrement accessible.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement :

Le Secrétariat veillera à ce que les chefs de service tiennent compte de manière adéquate des besoins en matière d'adaptation de leurs employés et des personnes qui postulent un emploi.

Mesure à prendre :

Tous les nouveaux chefs et superviseurs suivront une formation relativement à la LPHO. Le Secrétariat élaborera des ressources pour aider ses chefs et superviseurs à répondre aux besoins en matière d'adaptation de ses employés et des personnes qui postulent un emploi.

Calendrier : Mars 2006

Communications et information

Engagement :

Le Secrétariat fournira ses documents publics sur support de substitution.

Mesure à prendre :

L'Unité des communications du Secrétariat répondra en temps opportun aux demandes de publications sur support de substitution, conformément à l'article 7 de la LPHO. Lorsque le Secrétariat reçoit des demandes de document sur support de substitution, il collabore avec Publications Ontario pour y donner suite.

Calendrier :

Engagement permanent

Milieu bâti

Engagement :

Le Secrétariat appliquera les normes de la Société immobilière de l'Ontario concernant la mise en place d'installations sans obstacles pour le gouvernement de l'Ontario et veillera à ce que ses locaux soient aussi accessibles que possible.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat inspectera ses locaux afin de repérer les obstacles physiques que peuvent rencontrer les personnes handicapées. Lors de la rénovation de ses locaux, il veillera à ce que les changements répondent ou surpassent les normes du gouvernement en matière d'accessibilité.

Calendrier :

Mars 2006

Engagement :

Les procédures d'évacuation d'urgence du Secrétariat comprendront des processus et des procédures pour les personnes handicapées.

Mesure à prendre :

Le Secrétariat s'appuiera sur les procédures existantes pour améliorer ses procédures d'évacuation d'urgence pour les personnes handicapées.

Calendrier :

Engagement permanent

Lois et règlements

Engagement :

Le Secrétariat veillera à ce que les lois et les règlements qui tombent sous sa responsabilité contiennent la terminologie appropriée en ce qui a trait aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées.

Mesure à prendre :

Un processus sera mis en place pour assurer que les lois en place et les projets de loi et de règlement sont évalués afin d'en analyser l'impact en ce qui concerne les personnes handicapées.

Calendrier : Mars 2006

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du Secrétariat sont toujours les bienvenus. Veuillez communiquer avec :

Monique Moore
Chef de service, Finances et administration
Téléphone : 416 314-6869
Courriel : monique.moore@jus.gov.on.ca
Site Web : www.democraticrenewal.gov.on.ca

Service ATS : 416 314-7867

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : <http://www.mcsc.gov.on.ca/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300 (région du Grand Toronto) ou 613 238-3630 (région de la capitale nationale)
Numéro sans frais : 1 800 268-8758 (région de la capitale nationale) ou 1 800 668-9938 (autres régions de l'Ontario)
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1715-5118

This document is available in English.